

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

6

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

Objet de la délibération :

**REALISATION D'UN
PRÊT GAIA LONG
TERME AUPRES DE LA
CDC POUR LE
FINANCEMENT DE
L'ACQUISITION
FONCIERE DE
L'OPERATION BRS LE
CLOS DE
LACOLLEGIALE (EX
KENNEDY) A SIX-
FOURS 511-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL,
Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA Jeannine GHIO, Delphine
GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie
RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 18 du 16 Décembre 2022, vous avez autorisé la construction de 19 logements (11
en locatifs et 8 en BRS) « Clos de La Collégiale » (ex Kennedy) à Six-Fours.

Pour le financement de cette opération et dans le cadre de l'activité d'Organisme de Foncier Solidaire de
Var Habitat, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt
composé de 1 ligne de prêt pour un montant total de 120 000 € et dont les caractéristiques financières
sont les suivantes :

PRÊT GAIA

Prêt	GAIA LONG TERME
Montant	120 000 €
Durée du Prêt	77 ans
Durée d'Amortissement	77 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle
Index	LIVRET A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler	1A
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI